

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	27
Quorum :	14

**OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A
L'ACCES A VIGIFONCIER AVEC LA SAFER**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, LE MENI Nadège, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BOTON Monique pouvoir à MONTALESCOT Eveline, MORAUD Laurent pouvoir à CANUS Daniel, LATOUCHE Céline pouvoir à GRAVELLE Jean-Luc, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à DAVID Claudia, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à WATTEBLED Stéphane, GUÉRIN Florian pouvoir à FOURNALES Sandrine.

Secrétaire de séance : FOURRÉ Jean-Luc.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature d'un protocole d'accord relatif à l'accès à vigifoncier dans le cadre d'une convention avec la SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL, « S.A.F.E.R. NOUVELLE-AQUITAINE.

La SAFER procède dès l'entrée en vigueur du présent protocole à l'activation d'un compte sur le portail cartographique « Vigifoncier Nouvelle-Aquitaine » (site Internet) permettant à la commune d'accéder aux informations de veille foncière sur son territoire, sous la forme de tableaux et d'une cartographie. Les informations suivantes sont enregistrées à l'intérieur de son territoire :

- ✓ Rubrique « Notifications » : notifications des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la SAFER par les notaires ou les administrations,
- ✓ Rubrique « Appels à candidature » : appels à candidature émis par la SAFER,

- ✓ Rubrique « Avis de préemption » : avis de préemptions réalisées par la SAFER,
- ✓ Rubrique « Rétrocessions » : ventes réalisées par la SAFER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M le Maire ou son représentant à signer la convention.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Éric PANNAUD

Le secrétaire de Séance

Jean-Luc FOURRÉ



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le